

**DÉCISION DE FIN DE DÉLÉGATION
DE SIGNATURE FONCTION ACHAT DU
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE
L'INDRE N° 2019/14**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1^{er} janvier 2017 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu les arrêtés des 17 mai et du 6 juin 2017 plaçant en position de service détaché dans le corps des directeurs d'hôpital (hors classe) Mme Christelle PIED en qualité de directrice-adjointe chargée des achats, de la logistique et des travaux aux centres hospitaliers de CHATEAUROUX- LE BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu l'arrêté de fusion-absorption de l'A.R.S. Centre-Val de Loire n° 2016-OSMS-0058 du 1^{er} juillet 2016 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX et de LE BLANC à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vu la décision n°2017/34 du 1^{er} août 2017 portant délégation de signature à Madame Christelle PIED, directrice adjointe en charge des achats , de la logistiques et des travaux ;
- Vu la décision n° 2017/82 du 22 décembre 2017 portant délégation de signature à Madame Christelle PIED sur la fonction achat du groupement hospitalier de territoire de l'Indre ;
- Vu la décision n° 2017/37 du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Stéphanie CAILLAUD adjoint des cadres hospitaliers à la direction des achats, de la logistique et des travaux ;
- Vu la décision n° 2019/13 du 1^{er} avril 2019 portant fin de délégation de signature à Mme Stéphanie CAILLAUD, adjoint des cadres hospitaliers, à la direction des achats, de la logistique et des travaux ;
- Vu l'arrêté n°2016-OSMS-0061 du 1^{er} juillet 2016 portant création du GHT de l'Indre et désignation du centre hospitalier de Châteauroux établissement support du GHT de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n°2016-OSMS-0071 du 30 août 2016 portant approbation de la convention constitutive du GHT de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n°2017-OSMS-0015 du 9 mars 2017 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GHT de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n°2017-OSMS-0056 du 30 août 2017 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GHT de l'Indre ;
- Vu la note de cadrage du 19 décembre 2017, relative à la fonction achat mutualisée du GHT de l'Indre ;
- Vu la fiche de mission établie pour le directeur de la fonction achat mutualisée du GHT de l'Indre ;
- Vu la décision du 5 mars 2019 portant démission pour changement d'établissement de Mme Stéphanie CAILLAUD, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des achats, de la logistique et des travaux et acceptée à compter du 18 mars 2019 ;

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANCAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est mis fin à la délégation de signature de Mme Stéphanie CAILLAUD, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre à compter du 18 mars 2019.

Article 2

La présente décision est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre et publiée sur le site internet, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Article 3

Cette décision est notifiée à Mme Stéphanie CAILLAUD et sera communiquée :

- à la directrice-adjointe en charge des achats, de la logistique et des travaux, directrice de la fonction mutualisée du G.H.T. de l'Indre.
- au président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- aux directeurs des établissements partis du G.H.T. de l'Indre.

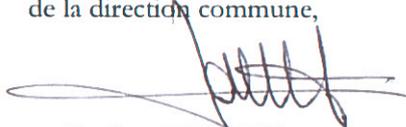
et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 4

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

CHATEAUROUX, le 1^{er} avril 2019

La directrice
de la direction commune,



Evelyne POURET